



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/297  
S/17173

9 mai 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarantième session  
Points 27, 39, 72, 132 et 133 de la  
liste préliminaire  
ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX  
CELEBRATION DU QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN 1985  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 9 mai 1985, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer une lettre datée du 5 mai 1985 que Shah Mohammad Dost, ministre des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan, vous adresse pour vous informer de la mise en place d'une commission nationale afghane pour la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et l'observation de l'Année internationale de la paix.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 27, 39, 72, 132 et 133 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Afghanistan  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Farid ZARIF

\* A/40/50/Rev.1.

ANNEXE

Lettre du Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à la décision 39/425 et à la résolution 39/10 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 17 décembre 1984 et du 8 novembre 1984 et en vertu de son ferme attachement aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies - et, en particulier, à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales et à la préservation des générations futures du fléau de la guerre - le Présidium du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan a décidé de constituer une commission nationale afghane pour la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et l'observation de l'Année internationale de la paix.

Le Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan considère que la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et l'observation de l'Année internationale de la paix dans le monde entier contribueront positivement à la sensibilisation de l'opinion publique mondiale aux graves dangers inhérents à la politique impérialiste d'intensification de la course aux armements et tout particulièrement des armements nucléaires. Elle constituera également une occasion précieuse pour stimuler les efforts déployés par les nations et les Etats épris de paix et de justice en vue de désamorcer la tension internationale, d'écarter la menace nucléaire et de promouvoir la coopération internationale.

Dans le discours liminaire qu'il a prononcé, le 23 avril 1985, devant la Loya Jirgah (Grande assemblée nationale), Babrak Karmal, secrétaire général du Comité central du Parti démocratique populaire afghan et président du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan, a tenu les propos suivants : "Après le triomphe de la révolution d'avril, la politique étrangère de notre pays a été redéfinie sur la base ... du respect total de la Charte des Nations Unies et de la stricte conformité à ses principes. La révolution d'avril fait partie intégrante du mouvement révolutionnaire mondial et a besoin, à ce titre, de conditions internationales favorables, notamment l'instauration d'une paix durable dans le monde et dans la région, pour atteindre ses objectifs."

Cette année, notre peuple, de concert avec d'autres peuples du monde, célèbre le quarantième anniversaire de la grande victoire sur le fascisme hitlérien et le militarisme japonais, victoire qui a préparé le terrain à la fondation de l'Organisation des Nations Unies.

La Commission nationale afghane, qui coordonnera étroitement ses activités avec celles du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des organes nationaux analogues mis en place à cette occasion par les Etats Membres, sera composée de représentants du parti démocratique populaire afghan, du Conseil révolutionnaire et du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, de tous les ministères, des commissions nationales, du Front national patriotique et de l'ensemble des organisations populaires et sociales.

Un plan d'action complet sera établi prochainement et son contenu sera porté à l'attention du Secrétaire général de l'ONU.

Veillez agréer, etc.

Le Ministre des affaires étrangères,

Président de la Commission nationale  
afghane pour la célébration du  
quarantième anniversaire de  
l'Organisation des Nations Unies  
et l'observation de l'Année  
internationale de la paix,

(Signé) Shah Mohammad DOST

-----

